



République Française  
Département de la Drôme  
Arrondissement de VALENCE  
Commune de PONT DE L'ISERE

MAIRIE PONT DE L'ISERE  
PLACE DE LA MAIRIE \*\*  
26600 PONT DE L'ISERE

Téléphone : 0475846013

Télécopie : 0475847552

courriel : [mairie-de-pont-de-lisere@mairiedepontdelisere.fr](mailto:mairie-de-pont-de-lisere@mairiedepontdelisere.fr)

## CONSEIL MUNICIPAL

### COMPTE-RENDU - REUNION DU 1<sup>ER</sup> Octobre 2018 à 20 H 00

L'an deux mille dix-huit le premier octobre à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de PONT DE L'ISERE, régulièrement convoqué le vingt cinq septembre deux mille dix huit s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Madame LAMBERT Marie-Claude, Maire.

Nombre de conseillers  
en exercice : 23

Nombre de conseillers  
présents : 19

Nombre de conseillers  
représentés : 1

Date de convocation :  
25/09/2018

Présents : Mme LAMBERT Marie-Claude, M. WEIBEL Jean-Christophe, Mme POUILLY Isabelle, M. ROUX Daniel, Mme CHASTAGNIER Isabelle, M. PIZIEUX Marc, Mme CASTELLO Christel, M. MAGNIN Pierre, M. RENAUD Claude, M. TOURET Patrick, Mme FONTANET Elisabeth, Mme BLACHE Martine, Mme SAVIN Christiane, M. BIGI Pascal, Mme METERY Véronique, Mme GOSSE Brigitte, Mme SAINSORNY (TRICAUD) Marjorie, M. BOUYER Jean-Pierre, Mme LEROY Colette,

Absents : M. BACCARO Alain, Mme BERBIER Nathalie

Absent excusé : M. SIFFLET Jacques,

Absent ayant donné pouvoir : M. PLANTIER Claude, pouvoir à M. ROUX Daniel -

Secrétaire de séance :

La présidente ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame CASTELLO Christel est désignée pour remplir cette fonction.

#### I – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE DU 27 Août 2018

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le procès-verbal de séance du 27 Août 2018.

<b>QUESTION N° 1</b>	<b>Subventions scolaires et exceptionnelle DOJO PONT D'ISEROIS</b>
----------------------	--

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que chaque année les crédits et subventions aux écoles sont fixés à la rentrée scolaire sur la base des effectifs connus au premier jour de classe.

- Pour la rentrée 2018/2019 les effectifs sont établis ainsi :
- Ecole maternelle (Coopérative scolaire) : 180 élèves
- Ecole élémentaire (Sou des écoles) : 243 élèves

Les montants de subventions proposés sont : 7 € (3 € d'allocation scolaire et 4 € de subvention) par élève à verser à la Coopérative scolaire et au Sou des écoles. Ce qui fixe le montant des subventions à verser aux écoles ainsi :

- Coopérative scolaire : 7 € x 180 élèves = 1 260 €
- Sou des écoles : 7 € x 243 élèves = 1 701 €

➤ Deux autres subventions doivent être également étudiées :

- Pour la FCPE 150.00 €
- Subvention exceptionnelle pour les 40 ans du DOJO PONT D'ISEROIS 500.00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, ACCEPTE les propositions de subventions présentées.

<b>QUESTIONS N° 2</b>	<b>Décision modificative N° 3 – Budget général</b>
-----------------------	--

Madame le Maire présente le projet de décision modificative n° 3 au budget général

**Section de fonctionnement :**

**Dépenses**

6574 – Subventions aux associations	3 611.00 €
023 – Virement à la section d'Investissement	10 000.00 €

**Recettes**

022 – Dépenses imprévues de fonctionnement (diminution) -	13 611.00 €
---	-------------

**Section d'Investissement :**

**Dépenses**

2315-445 Voirie 2018	5 000.00 €
2184-446 Matériel technique 2018	5 000.00 €

**Recettes**

021 – Virement de la Section de fonctionnement	10 000.00 €
--	-------------

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés ADOPTE la décision modificative n° 3 au budget général telle que présentée.

<b>QUESTIONS N° 3</b>	<b>Convention de mise à disposition de locaux avec ARCHE AGGLO pour le Centre de loisirs</b>
-----------------------	--

La Communauté d'agglomération « Arche Agglo » a la compétence en lieu et place des communes pour ce qui concerne l'accueil des enfants en Centres de loisirs pendant les vacances scolaires et les mercredis.

Pour le Centre de loisirs les «Bips-Bops» dont les activités se déroulent sur les communes de Pont-de-l'Isère et de La Roche de Glun, les communes mettent des locaux à disposition du Centre et en assument les coûts de fonctionnement et d'entretien.

La Communauté de communes ayant la compétence «accueil de loisirs sur les temps extrascolaires de l'enfant» a décidé de prendre à sa charge les dépenses de fonctionnement (fluides) et d'entretien des locaux mis à disposition du Centre de Loisirs aux conditions suivantes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 jusqu'au 31/12/2018 :

<b>1/ POUR CE QUI CONCERNE LES FLUIDES</b>			
Nombre de jours d'utilisation	Surface des locaux utilisés en M <sup>2</sup>	Prix / M <sup>2</sup>	Coût annuel des fluides
95 jours	300 M <sup>2</sup>	0.103 € / M <sup>2</sup>	<b>2 935.50 €</b>

<b>2/ POUR CE QUI CONCERNE L'ENTRETIEN</b>				
Nombre de jours d'utilisation	Surface des locaux utilisés en M <sup>2</sup>	Besoins identifiés en Heure / agent	Prix / H	Coût annuel de l'entretien
95 jours	300 M <sup>2</sup>	Cantine : 1.5 H jusqu'à 160 enfants Entretien : 1.5 H jusqu'à 300 M <sup>2</sup> Soit 3 H / Jr	15.46 € / H	<b>4 406.10 €</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, Approuve la convention faisant intervenir Arche Agglo, les communes de Pont-de-l'Isère et de La Roche de Glun, et l'Association du Centre de Loisirs «Les Bips-Bops»

<b>QUESTIONS N° 4</b>	<b>Bâtiments communaux : mise en place prélèvement loyers</b>
-----------------------	---

Madame le Maire rappelle qu'afin de faciliter les démarches des usagers, il est possible de diversifier les moyens de règlement des factures concernant les prestations rendues par les services publics municipaux. Actuellement, les loyers dus par les locataires de bâtiments communaux sont réglés par chèques bancaires.

La mise en place du prélèvement automatique permet de simplifier la démarche de règlement (en évitant les déplacements, les envois postaux et les risques de retard), de sécuriser les transactions et d'améliorer quantitativement et qualitativement le recouvrement des recettes. La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) garantit un accès gratuit au prélèvement automatique. Les rejets de prélèvement sont néanmoins facturés aux collectivités à hauteur de 0.762€ HT par rejet. Un contrat d'autorisation de prélèvement est proposé aux usagers.

Le prélèvement étant effectif pour les services périscolaires il serait nécessaire de l'étendre aux locations des biens communaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés DECIDE d'autoriser la mise en place du prélèvement automatique pour le recouvrement des loyers communaux

<b>QUESTIONS N° 5</b>	<b>Convention groupe AXA pour offre promotionnelle Santé à destination des séniors</b>
-----------------------	--

Madame le Maire le Conseil qu'elle a été contactée par le groupe d'assurances Axa qui souhaite présenter sa proposition commerciale à la population en Octobre prochain, à la Salle communale.

C'est une offre de mutuelle groupée, à des gens habitant la même commune, d'où le nom de santé communale. Il est difficile pour certaines personnes de s'affilier à une mutuelle à des tarifs adaptés. En effet, tous les habitants ne peuvent pas profiter des tarifs de groupe dont bénéficient les salariés de grosses entreprises. C'est particulièrement le cas des populations hors de la vie salariale : artisans, agriculteurs, autoentrepreneurs, chômeurs, retraités, jeunes en difficulté d'insertion.

Il est indiqué que la Commune reste neutre dans ce domaine et n'est donc pas partie prenante à l'offre commerciale.

Madame le Maire propose au Conseil d'autoriser la Société AXA à présenter son offre aux administrés de la Commune et de mettre à disposition une Salle communale à cet effet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, AUTORISE la société AXA, à présenter son offre sur la Commune de PONT DE L'ISERE et MET à disposition une salle communale pour cette réunion de présentation

QUESTION N° 5	<b>COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MADAME LE MAIRE SUR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES</b>
---------------	---

Madame le Maire informe le Conseil municipal que les décisions qu'elle a prises en application de l'article L2122-22 du Code général des Collectivités territoriales sont les suivantes :

**Décision 2018.23** - Il est accordé dans le columbarium du cimetière Avenue de Provence, au nom de M. AUBONNET Robert, une concession B0010, de 30 ans, à compter du 04/09/2018, à titre de concession nouvelle et moyennant la somme de 440.00 €.

**Décision 2018.24** - Madame le maire sollicite de Madame la Présidente du Conseil départemental Drôme une subvention, au taux maximum, au titre des équipements structurants « projets de cohérence territoriale » pour l'aménagement du RD 153 dans sa partie « Aménagement paysager ». L'estimation prévisionnelle se monte à 615 000.00 € dont **143 245 € pour l'aménagement paysager.**

<b>QUESTIONS DIVERSES</b>
---------------------------

Madame le Maire informe

- De la consultation pour recherche Maîtrise d'œuvre pour aménagement RD 153.
- De la consultation pour recherche Maîtrise d'œuvre pour travaux sur réseau d'assainissement
- De la lettre de remerciement reçue de Monsieur TOURET et Madame MONTAGNE pour contribution de la Commune à la logistique pour la journée organisée pour les 30 ans de la fusion du club.
- De la lettre de remerciement de l'Association ACC 26 pour le reversement de 4 000 € récoltés à l'occasion de la course du 45<sup>ème</sup> parallèle organisée le 3 Juin 2018
- De la réunion organisée dans le but de la création d'une association de commerçants et artisans, une 40<sup>ème</sup> de personnes présentes
- De l'Installation du complément au système de vidéo-protection en cours

Monsieur ROUX Daniel informe :

- De la mise en place chicanes « Chemin des gours »
- De la campagne d'intervention sur différents trous sur de chemins de la Commune
- Que des arbres dangereux ont été coupés sur le chemin des gours par le treplin, pour d'autres situés sur le domaine CNR attente de la réponse des services concernés
- De l'Intervention sur le chemin des hautes-blaches et la rue de l'hermitage
- De l'enlèvement de racines sous la chaussée chemin des gours
- De la Mise aux normes de l'Eclairage public Rue du château d'eau

Madame CASTELLO Christel :

- Participation à une réunion du comité départemental d'athlétisme pour présenter les nouveautés de la réglementation pour l'organisation de courses hors stade. La course 2019 aura lieu le 3 Juin 2019
- Commission pour la newsletter le 15/10 à 19 H 00

Monsieur PIZIEUX Marc :

- Réunion associations le 09/10 à 18 h 30 pour préparer l'organisation du Téléthon
- Le forum des associations s'est bien déroulé, avec 36 associations participantes
- Le 08/09 a eu lieu le 30<sup>ème</sup> anniversaire de la fusion et la création de l'USPR, journée réussie avec environ 150 personnes à la paëlla proposée par les organisateurs
- Le 06/10 Festival de la magie organisé par le Comité des Fêtes
- Le 07/10 Bourse aux livres organisée par la Bibliothèque
- Le 13/10 40 ans du Judo avec apéritif à 18 H 30
- Le 04/11 Salon arts et goûts organisé par le Comité de Jumelage

Madame FONTANET Elisabeth :

- Le 24/11 aura lieu l'inauguration de la traverse de PONT DE L'ISERE (RN 7)
- Le 04/01/2019 vœux à la population à 18 H 30
- Le 11/01/2019 vœux au personnel municipal

Madame CHASTAGNIER Isabelle :

- Rappel des animations de la semaine bleue (portes-ouvertes Activités physiques adaptées, rencontre intergénérationnelle entre les seniors et les enfants de l'école maternelle, conférence sur la « lutte biologique » et la nécessité de la sauvegarde des insectes, découverte de la sophrologie.

Madame POUILLY Isabelle :

- 12/10 Election des parents d'élèves
- 19/10 Courseton
- 06/11 Conseil école maternelle 18 H 30
- 13/11 Conseil école élémentaire 18 H 00

Séance terminée à 21 H 15

Prochain CM le 12/11/2018 à 19 H 30



La secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Christel Castello', written over a horizontal line.

CASTELLO Christel